



## MISE EN CONSULTATION DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### CAHIER D'ACTEUR DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES MAIRES DES STATIONS DE MONTAGNE

A l'heure du changement climatique, l'activité économique de la montagne tournée autour de la neige apparaît comme le **premier témoin des bouleversements qui s'opèrent : enneigement plus aléatoire, précipitations moins fréquentes mais plus intenses, limite pluie-neige qui tend à s'élever, fonte des glaciers.**

**Dans ce contexte la montagne s'adapte aux multiples évolutions de ces dernières années :** climatique, environnementale, sociétale. Les élus et professionnels n'ont pas attendu les récentes crises pour engager cette évolution. **La diversification de l'offre et des saisons est en marche depuis plus de deux décennies.** Les vacanciers n'ont jamais été aussi nombreux en montagne hiver comme été, preuve s'il en était besoin que la montagne est attractive dans un environnement en constante évolution. Elle répond ainsi aux attentes des vacanciers : dépaysement, ressourcement dans une nature largement préservée -seuls 2% du territoire de montagne sont aménagés.

Pour autant, il faut poursuivre les actions engagées. S'agissant de la mobilité, 60% de l'empreinte carbone d'un séjour à la montagne relèvent du trajet individuel pour s'y rendre. **Il faut très rapidement développer l'offre de train, lequel doit devenir le moyen de transport privilégié.** Mais pour y parvenir, une volonté politique assumée par l'Etat est essentielle. L'aménagement des stations doit être examiné dans le cadre de la réduction de l'artificialisation des sols tout en prenant en compte les spécificités liées à la montagne. Dans le même temps, **il est indispensable de maintenir un certain niveau d'investissement et donc de développement pour (re)connecter le territoire avec ses habitants permanents et permettre l'installation des familles,** ce qui participe aussi à l'attraction de nos destinations touristiques génératrices d'emplois (120 000 emplois directs, près de 400 000 au total).

Le changement climatique exige de tous des réponses rapides et adaptées sur tous ces sujets. Les montagnards continuent de s'adapter pour permettre à la montagne de rester un espace préservé et accueillant où il fait bon vivre pour y travailler comme pour y séjourner pendant des vacances.

**L'ANMSM souhaite contribuer au PNACC en y apportant son expertise. Cette démarche nécessite un dialogue approfondi avec tous les acteurs et en particulier les élus pour en définir les contours, ce qui n'est pas encore le cas.**

Quatre points en particulier ont attiré notre attention.

## AXE 1 : Protéger la population

### Mesure 9 : Adapter les logements au risque de forte chaleur

Dans le cadre de la rénovation de l'immobilier touristique en montagne, que nous appelons de nos vœux depuis de très nombreuses années, le dispositif devra en effet permettre aux logements de supporter des vagues de chaleur. **Pour la montagne, compte-tenu des températures potentiellement très basses, l'isolation doit également prendre en compte le cas de température très en-dessous de zéro dans le but d'améliorer la consommation énergétique de l'habitat et des bâtiments publics.**

S'agissant de l'immobilier de loisirs, la loi du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale a posé les bases d'un calendrier de diagnostic de performance énergétique atteignable pour les meublés de tourisme.

**Il convient dorénavant de créer les outils permettant de faciliter cette rénovation/isolation en particulier auprès des copropriétés, très nombreuses en stations de montagne, tout en maintenant le niveau de l'offre immobilière.**

## AXE 2 : Assurer la résilience des territoires, des infrastructures et des services essentiels

### Mesure 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique

Dans un contexte de changement climatique avec des précipitations moins fréquentes mais plus intenses, **il devient indispensable de conserver l'eau de manière ponctuelle pour l'utiliser, de manière très diverse, puis la rendre à la nature.**

Bien que l'activité des stations se tourne résolument vers un tourisme à plusieurs saisons, l'hiver continue d'être le socle en termes de retombées économiques. **La disponibilité en eau évolue, il devient donc primordial pour les stations de montagne de mettre en place une gestion de la ressource leur permettant à la fois l'exploitation de leur domaine skiable et de nouveaux usages, grâce en particulier aux retenues collinaires.**

**L'exploitation des retenues collinaires doit s'articuler autour de la multi-activité.** Jusqu'à ces dernières années, la production de neige de culture constituait un des principaux usages, permettant ainsi une meilleure gestion de l'eau sur l'année tout en évitant des prélèvements trop importants ou irréguliers. **Les retenues collinaires sont aussi le moyen d'allier écologie et économie à travers la diversification de l'activité touristique.** Les retenues constituent des points d'eau appréciés des vacanciers l'été, mais aussi **pour le pastoralisme et pour éviter d'éventuelles sécheresses sur ces territoires, réserve d'eau enfin pour alimenter si nécessaire les réseaux domestiques pour la population et pour lutter contre les incendies.** Elles pourraient permettre, dans un futur proche, une production d'énergie hydroélectrique, assurant progressivement aux stations une quasi indépendance énergétique.

#### **POINT SUR LA NEIGE DE CULTURE :**

Les différents rapports scientifiques indiquent tous que l'enneigement va progressivement diminuer en-dessous de 1 500-1 800 mètres mais qu'au-delà la neige sera toujours présente en quantité dans les 30 ans qui viennent. Il faut donc adapter dès maintenant l'outil économique en fonction des spécificités et de la diversité de chaque territoire.

**La plupart des stations utilise un outil de prospective créé notamment par Météo France, dénommé Climsnow, qui permet de se projeter à 2050, voire plus, pour réfléchir à leurs futurs investissements afin d'être en cohérence avec les évolutions climatiques futures.**

En 2018 la neige de culture représentait pour les massifs français 25 millions de m<sup>3</sup> d'eau. Il s'agit de l'eau prise en très grande partie sur les précipitations collectées dans les retenues collinaires et non dans les nappes phréatiques. **Par comparaison, les seules fuites sur le réseau d'eau national représentent en 2023 1 300 000 000 m<sup>3</sup> (soit 5 000% de plus que la neige de culture).** 35% à 40% des pistes de ski françaises sont concernées par cette neige de culture alors que chez nos voisins il s'agit plus de 70%. Les stations produisent principalement de la neige de culture avant le début de saison, pour moitié entre la fin octobre et la fin décembre, selon les températures. **En effet cette neige n'est produite qu'avec de l'eau et du froid. Par ailleurs les ponctions dans les retenues d'eau, sont strictement contrôlées, et mises œuvre par des élus locaux responsables et pragmatiques.**

Lorsqu'elle est rendue au sol par infiltration douce au printemps sur ses bassins versants, l'eau revient au milieu naturel. Tout l'intérêt des retenues collinaires est de capter temporairement une eau tombée en surabondance à un moment donné, qui si elle n'était pas retenue ruissellerait en aval pour se jeter dans la mer.

### AXE 3 : Adapter les activités humaines : assurer la résilience économique et la souveraineté alimentaire, économique et énergétique

#### Mesure 34 : intégrer les enjeux de l'adaptation dans les dispositifs d'aides aux entreprises

Le PNACC conditionne la prise en charge de l'activité partielle par notamment l'évolution du modèle économique de l'entreprise, la formation des salariés, l'adaptation des conditions de travail ...

Or jusqu'à présent, le déficit d'enneigement justifie le déclenchement du dispositif d'activité partielle de longue durée, tout en rappelant que le recours à l'activité partielle reste exceptionnel. Cependant, même si l'aléa d'enneigement intervient potentiellement plus souvent, **la prise en charge de l'activité partielle reste essentielle voire vitale pour les entreprises concernées.**

**S'affranchir de ce dispositif c'est méconnaître le fonctionnement de ces activités en montagne et c'est fragiliser tout un écosystème qui concerne 120 000 emplois directs et 400 000 emplois au total et fait vivre des centaines de milliers de familles en territoires de montagne.**

#### Mesure 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme culturel, de montagne, littoral et nautique

**Si le ski reste encore le socle de l'activité touristique en hiver en montagne, une offre complémentaire a également été développée. Depuis très longtemps, la diversification est une réalité pour de nombreuses stations.** En plus de l'élargissement des activités au-delà du tout-ski, la diversification recouvre également le développement de l'offre sur les autres saisons (l'été en priorité) afin d'attirer des vacanciers qui découvriront ou redécouvriront la montagne grâce à des pratiques nouvelles. La mise en valeur du patrimoine et de la culture locale, avec les visites de monuments historiques, l'agrotourisme, le tourisme industriel se développe dans les stations, qui offrent également une diversité d'activités : randonnée, VTT ou vélo à assistance électrique, centres aqualudiques et espaces de bien être, parapente...

**Les investissements pour la saison d'hiver sont, par ailleurs, désormais pensés pour développer également l'offre estivale.** Les retenues collinaires, par exemple, répondent à un triple objectif de

diversification avec une utilisation touristique été comme hiver, de pérennisation des activités agricoles, comme le pâturage et de préservation de l'environnement et des ressources.

**Nous attirons votre attention en particulier sur l'action n°6 destinée à « conditionner tout soutien public à l'investissement dans les stations au contenu de leurs plans d'adaptation au changement climatique ».**

Il est impératif d'accompagner ces communes dans l'élaboration des plans d'adaptation au changement climatique, en précisant que la plupart des communes concernées sont des **communes rurales de dimension modeste qui ne bénéficient pas systématiquement des ressources humaines en adéquation avec l'élaboration de documents complexes. Ne pas prendre en compte ces particularités viendrait à pénaliser toute l'activité touristique en montagne.**

**En tout état de cause, il est inenvisageable de conditionner ces aides dès 2025 !**

#### **LA PROPOSITION :**

Afin de venir en aide aux stations de montagne fragilisées en particulier par le changement climatique et l'adaptation de leur modèle économique, **l'ANMSM suggère que l'on consacre un pourcentage du FPIC, idéalement 20%, pour être redistribuée aux communes, et en particulier aux stations touristiques, engagées dans une démarche d'adaptation au changement climatique.**

Paris, le 20 décembre 2024